

LICENCES PHOTOS : QUESTIONS / REPONSES (FAQ)

1. Photo type "identité" soit 4,5x3,5 cm, 200 Ko maximum, format JPEG
2. Peut-on envisager un délai supplémentaire pour envoyer les photos au SG ? **OUI**
3. Quel sera le montant de l'amende au 01/07/2011 ??? **5 € (pas d'application pour le championnat 2011-2012)** Toute personne qui envoie sa photo à direction@awbb.be reçoit sa licence photo via le secrétaire de son club.
4. Quid des licences avec photos après une mutation administrative ? **Volet B + licence du club cédant. La licence doit suivre le joueur.**
5. Qui paie l'amende, le club cédant ou le club acquéreur ? **Le club acquéreur. Celui-ci peut demander une nouvelle licence (délai : 10 - 15 jours ouvrables - Prix 0,50 € par licence)**
6. Amendes pour les non-joueurs ? = **5 € (pas d'application pour le championnat 2011-2012)** Les non-joueurs n'ont pas besoin de photo s'ils ne sont pas sur la feuille de match, mais en cas de comparution devant une instance judiciaire, ou un comité, il faut une licence photo. Pour 2012-2013, même les non-joueurs devront avoir une licence photo.
7. Copie des licences des non-joueurs : **Les copies ne sont pas autorisées, il faut les licences originales**
8. En ce qui concerne les licences photos, pourriez-vous me dire ce qu'il faut faire lorsque des parents refusent d'envoyer ou de donner la photo de leur enfant ? **Vous devez leur expliquer que dans toute fédération (exemple football, volleyball), pour obtenir une licence, il faut fournir une photo. Si pas de photo, la saison prochaine, le club aura une amende (2012-2013: la personne ne pourra pas jouer).**
9. Les photos pour les cartes d'affiliation pour la saison 2011-2012 doivent vous être envoyées pour la fin de ce mois. Qu'en est-il pour les affiliés que nous n'avons pu prendre en photo suite à une absence prolongée (blessure, échange scolaire, ...). Pouvons-nous vous faire parvenir ces photos après leur retour au club (mai-juin) et seront-ils en ordre pour la saison prochaine ? **Nous essayerons de faire le maximum pour encoder ces photos dès réception. Cependant, votre attention est attirée au fait que le secrétariat doit encoder 46.000 membres et transmettre les listings à l'imprimeur avant le 15/6 pour recevoir les licences de la nouvelle saison. C'est la raison pour laquelle nous vous avons demandé d'expédier vos photos le plus vite possible. Même si vous les recevez au compte-gouttes, n'hésitez pas à nous les faire parvenir et merci de ne pas attendre d'en posséder "un paquet" avant envoi.**
10. Que se passera-t-il pour les joueurs qui n'auront pas de photo ? Interdiction de jouer ? Cette solution me semble très peu défendable en ce qui concerne les joueurs de - 18 ans....
Pour les joueurs qui n'auront pas de photo, les représentants de l'assemblée générale ont décidé que la première saison, soit 2011-2012, seule une amende sera appliquée. Le tarif n'est pas encore fixé, mais la proposition du CDA est de 5 €. Pour la saison suivante (2012-2013), le joueur sera interdit de terrain. Nous pensons qu'à ce moment-là, les clubs auront eu 2 ans pour se mettre en ordre.
11. Que va devenir notre système d'affiliation électronique ? Actuellement, si j'affilie électroniquement un joueur le vendredi après-midi, il peut jouer (sous réserve de certificat médical) le lendemain. A partir du moment où il y aura une photo et un système de filigrane, je suppose que les licences seront envoyées par la poste. Coût supplémentaire et délai supplémentaire ?
Pour ce qui est de l'affiliation électronique, il n'y aura rien de changé, si ce n'est qu'elle vous reviendra comme actuellement, mais la photo en plus. Si la photo n'est pas jointe à la demande d'affiliation, la demande sera refusée.

12. Certains joueurs évoluent dans plusieurs équipes. Si j'ai bien lu les infos publiées, nous obtiendrons 2 licences par joueur et les exemplaires supplémentaires seront facturés. Il est illusoire de demander à un poussin ou un benjamin de se promener avec sa licence.
Pour les poussins et les benjamins, les clubs n'ont qu'à conserver leurs licences et les distribuer pour la présentation à l'arbitre.
13. J'ai photographié personnellement chaque membre avec mon appareil photo personnel. Comment ferais-je à la rentrée (août à octobre) pour tous les nouveaux pré-poussins, poussins et benjamins ? Vais-je devoir être présente à chaque affiliation pour faire la photo ? Pas question de laisser un appareil numérique au club.
Pour les nouveaux joueurs, il suffit de demander une photo d'identité aux parents qui se chargeront de vous la fournir.
14. Qu'est-il prévu pour le renouvellement des photos ? Je pense ici aux plus jeunes enfants qui dans deux 2 ans auront changé physiquement.
Les photos seront valables 3 ans pour les jeunes et 5 ans pour les adultes.
15. On parle de tricherie des joueurs mais qu'en est-il des coachs ? Un système de photos est-il également prévu pour les licences techniques ? Il sera prévu également à moyen terme une photo sur les licences des coachs (la même photo que celle de la licence de joueur)
16. Si vous pensez que la solution des photos apportera un plus à notre compétition, ne pourrait-on la limiter aux joueurs à partir de Minimes ? Cela aurait plusieurs avantages :
- éviter la tricherie (objectif poursuivi). Non, pour que le système soit efficace, TOUT LE MONDE doit pouvoir présenter une licence photo.
17. La production de la licence photo évitera la production de carte d'identité (pour autant que les arbitres l'acceptent, car je peux vous dire que cela n'a pas toujours été le cas cette saison pour nos joueurs seniors avec photo sur leur licence). Les consignes seront données aux arbitres de recevoir et vérifier TOUTES les licences dans le local avant la rencontre.
18. La production de la licence photo engendrera moins de nouvelles affiliations et plus de constance dans les inscriptions – Il n'y aura rien de changé par rapport à la situation actuelle.
19. Des transformations physiques moins flagrantes, c'est pourquoi il est prévu de changer les photos régulièrement.
20. Des affiliations rapides et moins lourdes pour nos plus jeunes. Il n'y aura rien de changé par rapport à la situation actuelle.
21. Lors des mutations entre le 1^{er} et le 31 mai 2011, quid de la responsabilité des clubs si les licences de la saison 2011-2012 ne sont pas pourvues de photo ? La responsabilité incombe au club acquéreur qui doit vérifier que celui-ci n'est pas repris sur la liste des photos non parvenues au secrétariat général à fin mars 2011. Cette liste paraîtra sur le site de l'AWBB et sera mise à jour fréquemment (en général tous les 10 jours). Comme d'habitude, fin juillet/début août, le secrétariat général fera expédier TOUTES les licences pour la saison 2011-2012, qu'elles soient munies de photos ou non. Les secrétaires sont priés de vérifier l'exactitude des renseignements repris et la présence des photos. Si la photo est manquante, le secrétaire aura la possibilité de faire la demande au SG en envoyant la photo qui sera traitée sous quinzaine. Dans l'attente de la réception, le joueur doit présenter sa licence (sans photo) à l'arbitre **ET sa carte d'identité**. Pour rappel, licence sans photo = amende de 5 € (pas pour la saison 2011-2012), mais pas de forfait pour cette saison.